

nationaux, comme la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique (ICNAF), pour échanger des renseignements scientifiques et des statistiques de capture ainsi que pour établir des programmes de recherches communs. Mais le Canada décidera, dans sa zone, quels seront les exploitants et ce qu'ils exploiteront. Le Gouvernement étudie actuellement la mise en place des mécanismes appropriés pour l'exercice de ces pouvoirs beaucoup plus étendus, le moment venu. Il ne fait aucun doute que nous devons, pendant longtemps encore, obtenir la collaboration de tous les États qui pêchent près de nos côtes, particulièrement pour la cueillette des données. D'ailleurs, cette collaboration sera une des conditions de leur activité dans notre zone.

Nous étudions également les façons d'améliorer notre capacité de surveillance et d'inspection. Nous avons déjà fait appel dans une certaine mesure à nos unités navales sur la côte est. Nous avons également commandé de nouveaux navires pour effectuer ce travail. Nous convenons tous qu'il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine et nous nous engageons à optimiser les ressources dont nous disposons.

Ce sont là certains des avantages que le Canada pourra retirer de l'instauration de la zone économique de 200 milles. De bonnes nouvelles, certes. Un progrès réel, indéniablement. Toutefois, je n'ai pas besoin de vous rappeler que la zone de 200 milles ne règle pas tous les problèmes du Canada.

Il nous faut faire reconnaître nos droits et nos besoins au-delà de cette limite si nous voulons obtenir une protection adéquate de nos ressources naturelles dans trois cas particuliers. Une application stricte de la zone de 200 milles exclurait plus de 400,000 milles carrés de la marge continentale, principalement sur la côte est, et 10 à 15 pour cent de nos stocks de poissons, également sur la côte est; de plus, une telle situation ne ferait rien pour protéger nos stocks de saumon durant la partie de leur vie qu'ils passent en haute mer.

Nous avons une dure bataille à livrer sur ces trois plans. Nos alliés sont nombreux et nos négociateurs ont fourni un effort exceptionnel pour faire admettre la légitimité de notre position; nous restons donc confiants d'obtenir gain de cause dans le cadre de l'entente globale qui se dégagera, du moins nous l'espérons, de travaux de la Conférence. Il faut pourtant être réalistes et reconnaître les principaux obstacles qui se dressent devant nous.

Une deuxième option importante s'est dégagée à la Conférence, savoir l'établissement d'une zone internationale des fonds marins au profit de l'humanité. Presque tous les pays ont convenu que l'exploitatio